



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des enquêtes publiques et installations classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation pour les opérations de dragage d'entretien
sur le canal du Rhône au Rhin entre Mulhouse et Huningue
sur la période 2018 - 2027

Voies Navigables de France a déposé une demande d'autorisation unique « loi sur l'eau » pour les opérations susvisées.

A cet effet, l'arrêté préfectoral du 13 avril 2018 a prescrit qu'une enquête en vue de recueillir les observations du public sera ouverte dans les communes de Bartenheim, Hombourg, Huningue, Illzach, Kembs, Mulhouse, Niffer, Petit-Landau, Riedisheim, Rixheim (siège de l'enquête publique), Rosenau, Saint-Louis et Village-Neuf du lundi 14 mai 2018 au mardi 12 juin 2018 inclus.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Désiré HEINIMANN (responsable service développement et aménagement durable).

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- auprès des mairies de Rixheim et de Niffer aux jours et heures d'ouverture habituels au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Dossiers-Enquetes-publiques rubrique « PGPOD UHC 2 2018-2027 » ;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin (7 rue Bruat à Colmar) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.22) ou par mail (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr).

Le public peut présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Rixheim – A l'attention de M. Désiré HEINIMANN, commissaire enquêteur – 28 rue Zuber – B.P. 7 – 68171 RIXHEIM ;
- sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies de Rixheim et de Niffer aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies ;
- par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr en précisant dans le mail « PGPOD UHC 2 2018-2027 » ;
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiennent dans les mairies de Niffer et de Rixheim, aux dates et heures suivantes :

Mairie de Niffer :

- les jeudis 17 et 31 mai 2018 de 17h00 à 19h00

Mairie de Rixheim :

- le lundi 4 juin 2018 de 17h00 à 19h00 et le jeudi 7 juin 2018 de 16h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar (bureau des enquêtes publiques et installations classées), sur internet à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr (rubriques « Actualités » - « Enquêtes

publiques » - « Rapport et conclusions du commissaire enquêteur ») ainsi qu'à la mairie de Rixheim, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne en charge du dossier auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. François COMBEAU – ☎ 03.89.45.97.10 - Voies Navigables de France – STVE/Unité Fonctionnelle Maintenance – 14 rue de l'Est – CS 31107 – 68052 MULHOUSE Cedex 1.